



*Association Les Mahaudières  
- Initiatives Solidaires -*

# PROJET ASSOCIATIF

*Janvier 2013*

# SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	4
VALEURS FONDATRICES ET PRINCIPES FONDAMENTAUX...	11
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....	22
ANNEXE DES ABREVIATIONS .....	25

## PREAMBULE

Madame, Monsieur,

En créant l'association les Mahaudières Initiatives Solidaires en 2012, les membres du conseil d'administration ont souhaité réfléchir ensemble au contenu de notre projet associatif. Le résultat de notre réflexion collective que nous présentons dans ce document devient notre socle commun. Nous avons partagé, lors de groupes de travail, des valeurs et des principes que nous entendons défendre dans l'action au quotidien, et ceci au service des personnes âgées dépendantes ou non.

Nous tenons en premier lieu à nous inscrire dans l'histoire des maisons Mauperthuis et Alexandre Plancher voulues et construites par la ville de Rezé. De tout temps ces maisons ont été reconnues comme des lieux de résidence ouvertes et accessibles à tous, respectueuses des valeurs de laïcité et soucieuses en priorité du bonheur des personnes accueillies.

Nous affirmons notre attachement à l'économie sociale du secteur médico-social associatif avec la volonté de garantir à chacune et chacun la place qui lui revient. Nous voulons aussi nous impliquer dans la défense de ce modèle de gouvernance garantissant que le résultat financier n'est pas le seul moteur de l'action des administrateurs qui, rappelons-le, sont tous bénévoles désintéressés. Nous entendons assurer une gestion équilibrée, tournée d'abord vers le bien-être des personnes âgées accueillies et servies. Nous nous engageons à faire vivre toutes les instances de représentations des résidents et des familles.

Nous sommes reconnaissants aux salariés de nos établissements de leurs engagements collectif et personnel auprès des personnes âgées. Leur métier n'est pas toujours simple et le manque d'effectif est malheureusement connu depuis des années. Nous préparons le renouvellement de nos conventions tripartites pour l'année 2014 et nous entendons inclure l'évolution des effectifs comme prioritaire. Nous rappelons notre engagement de défendre auprès des financeurs notre volonté de garantir la qualité des prestations au bénéfice des personnes aidées.

Enfin, nous inscrivons notre action dans les projets de développement des services aux personnes âgées ou handicapées de notre territoire tels que l'expriment les différents rapports du Conseil Général et de l'Agence Régionale de Santé. Les enjeux sont considérables et nous restons attentifs pour que nos valeurs soient reconnues dans les réponses qui seront données. C'est pour cela que ce projet associatif se termine par une nouvelle page à écrire ensemble, et qui je le souhaite personnellement, devra se faire dans la clarté, le débat et le respect des valeurs et des engagements contenus dans ce document.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Cordialement

**Alain Guiné, Président**

# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

## CONTEXTE HISTORIQUE

L'association Les Mahaudières – Initiatives Solidaires est une association à but non lucratif, loi 1901. Elle est née en octobre 2011, de la volonté de la mairie de Rezé de confier la gestion des deux résidences de Mauperthuis et Alexandre Plancher à une association de gestion commune.

Les deux associations de gestion antérieures ont donc été dissoutes, faisant dévolution totale la nouvelle association les Mahaudières – Initiatives Solidaires. Cette dernière hérite donc du patrimoine et de l'activité des deux Etablissements pour Personnes Agées dépendantes, qui, jusque-là, fonctionnaient de manière indépendante : association de gestion distincte, personnel de direction distinct. Chaque établissement accueille sa propre population de résidents. Chaque établissement développe son organisation, sa culture, son identité.

### ■ La résidence de Mauperthuis.

*Dans les années 1960, la mairie de Rezé décide d'ouvrir une nouvelle structure d'accueil pour personnes âgées suite à une augmentation de cette population et afin de répondre à ses besoins. En effet, il n'existait qu'une maison de retraite dans la commune.*

*Après avoir pris l'exemple d'une structure « innovante » de Lyon, un projet de logements foyer est mis en place.*

L'association pour la gestion de la résidence de Mauperthuis voit le jour le 5 mars 1969. Il s'agit d'une association à but non lucratif loi 1901 constituée en majorité de membres élus de la mairie. La résidence accueille ses premiers locataires le 4 novembre 1969.

En 1980, l'établissement est restructuré pour augmenter sa capacité d'accueil à 84 places et mieux répondre aux évolutions des besoins des personnes âgées de la commune. Une section de cure médicale de 21 lits permettent l'accueil et la prise en charge des personnes devenues dépendantes.

Dans les années 90, la structure ne répond plus aux normes et voit s'implanter aux alentours de nouvelles résidences. De gros travaux de restructuration ont lieu de 1999 à 2002. La résidence peut alors accueillir 90 résidents.

En 2008, la résidence signe sa première convention tripartite avec le Conseil Général et l'Etat lui permettant l'agrément d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

### **■ La résidence Alexandre Plancher**

*En parallèle, et au regard de l'évolution des besoins des personnes âgées sur le territoire de Rezé, une concertation entre la mairie et le directeur de la résidence de Mauperthuis introduit un nouveau projet d'établissement.*

La résidence Alexandre Plancher - MAPAD ouvre ses portes le 4 juillet 1989. Elle est gérée par une association de gestion à but non lucratif loi 1901, constituée, elle aussi, en grande partie d'élus de la mairie de Rezé.

L'architecture spécifique a été élaborée pour permettre un accueil et une prise en charge adaptée des personnes âgées très dépendantes. Un Cantou est aménagé pour l'accueil des personnes désorientées. Pour l'époque, cette structure fait preuve également d'innovation en termes de sécurité pour ses résidents (système d'alarme, caméras, téléphonie interne...).

Cette structure est dotée de 84 chambres : 80 en hébergement permanent, 4 en hébergement temporaire (3 mois). La résidence permet également, depuis 2007, l'accueil de jour de 10 personnes. La résidence reçoit son agrément d'EHPAD par la signature de la convention tripartite en 2008.

*En 2010, la vacance de la direction de la résidence Alexandre Plancher amène la mairie et les conseils d'administration des deux associations à s'interroger sur le devenir institutionnel des deux résidences et les possibilités de coopération entre les deux structures. Le choix est fait de dissoudre les deux associations de gestion pour en créer une nouvelle : l'Association Les Mahaudières – Initiatives Solidaires*

## ■ Aujourd'hui...

Les statuts de la nouvelle association de gestion Les Mahaudières – Initiatives Solidaires ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive le 13 octobre 2011.

Le conseil d'administration de cette nouvelle association est constitué de membres issus des anciennes associations, ainsi que de membres nouveaux. L'équipe du Bureau est intégralement renouvelée. Le président élu est monsieur Alain GUINE. L'association est opérationnelle pour la gestion des deux établissements à compter de janvier 2012. L'association comprend 23 membres.

Cette nouvelle association s'inscrit aujourd'hui dans un contexte politique et environnemental où les prérogatives économiques nécessitent la complémentarité et la mutualisation des ressources. Dans cette esprit, plusieurs fonctions deviennent communes aux deux établissements : la direction, la coordination des soins ou encore la gestion administrative. Pour le reste des activités, chaque établissement conserve des équipes autonomes afin de garantir et de respecter la culture et l'identité propre de chaque structure.





## LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Cette association a pour mission de **gérer des structures d'accueil pour les personnes âgées, dépendantes ou non, et d'organiser des services adaptés à leurs besoins en matière de lien social, d'aide et d'accompagnement.**

**Son action se veut locale.** Elle est étendue essentiellement au territoire rezéen et à ses communes limitrophes.

## SON OFFRE

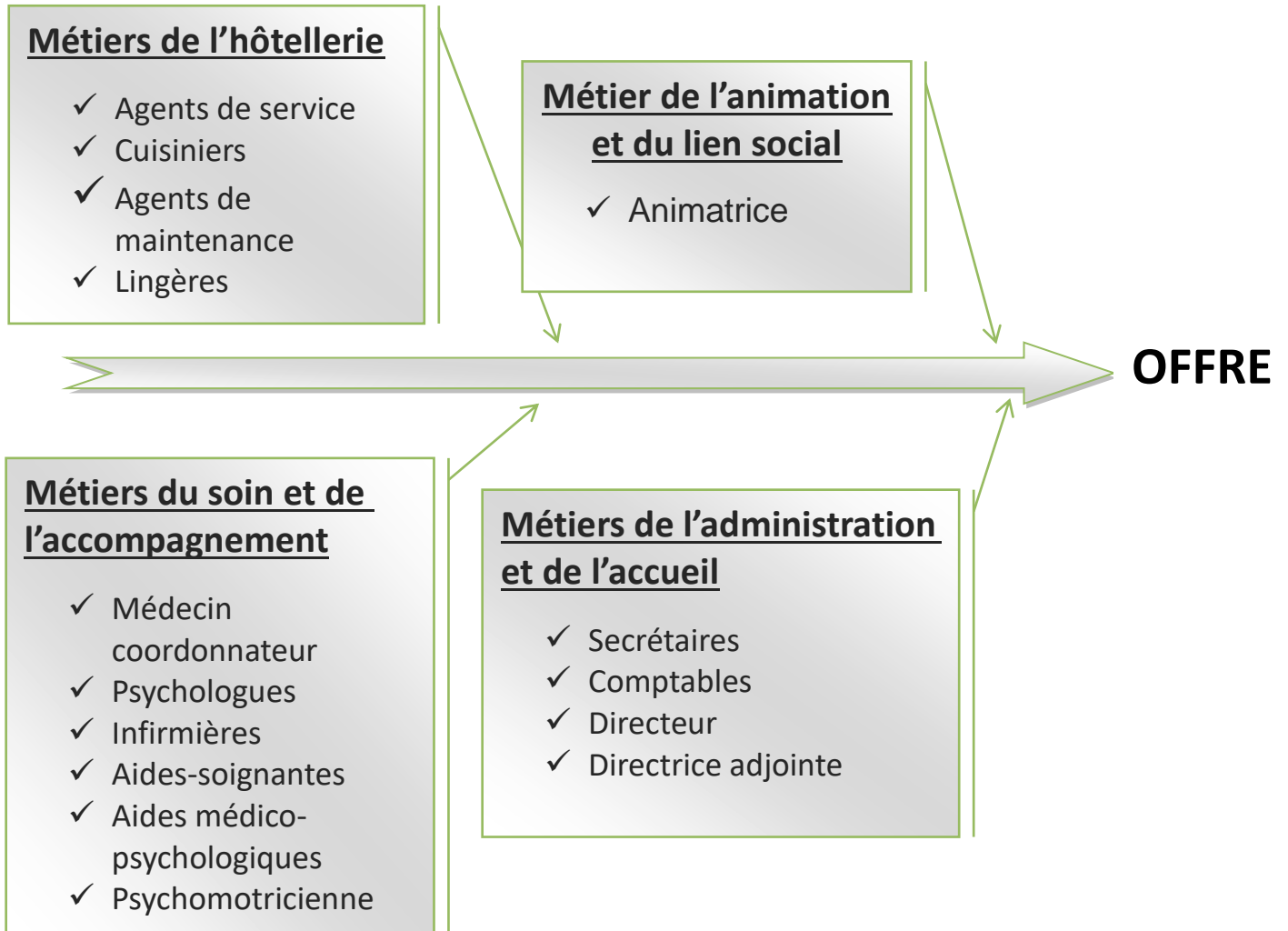
Le cœur de l'offre de l'association repose sur la **gestion d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**. Actuellement, l'association gère deux EHPAD : la résidence Alexandre Plancher, située au 14 allée du parc des Mahaudières à Rezé, et la résidence de Mauperthuis, située au 20 rue Etienne Lemerle à Rezé.

D'autres offres annexes dont l'objet est en lien avec les missions de l'association sont développées par l'association. Actuellement, l'association gère une activité **d'accueil de jour** adossé à la résidence Alexandre Plancher.

## LES USAGERS DE L'ASSOCIATION

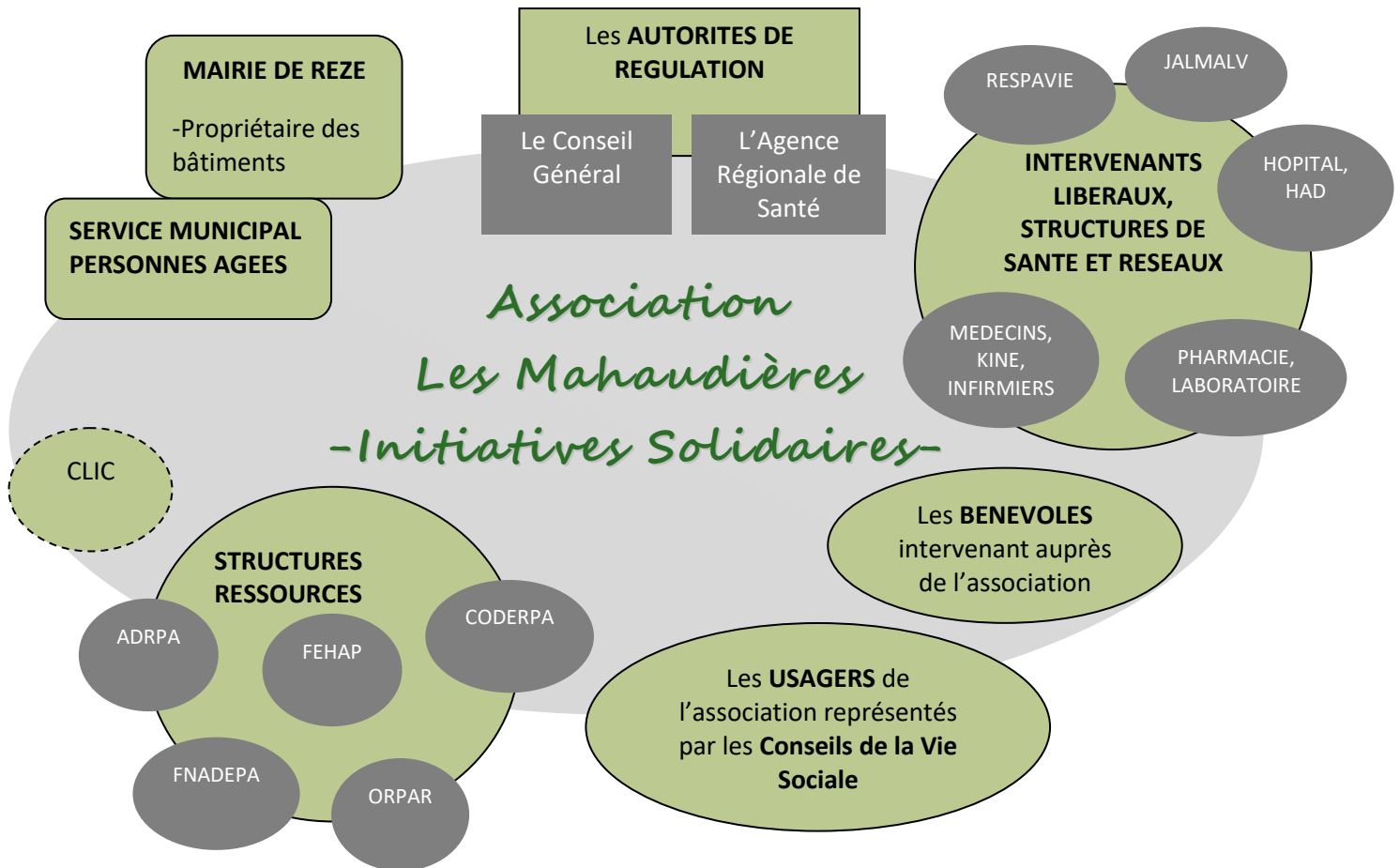
Cette association s'adresse essentiellement **aux personnes âgées et à leurs familles**. Elle mène ses actions plus particulièrement auprès des personnes âgées en situation de dépendance.

# LES METIERS



Les professionnels intervenants au sein de l'association sont **pluridisciplinaires** : Professionnels médicaux et paramédicaux, professionnels du secteur de l'hôtellerie, professionnels de l'animation, professionnels techniques et administratifs.

## LES PARTIES PRENANTES



Les parties prenantes de l'association sont constituées de l'ensemble des personnes physiques ou institutionnelles en lien avec les activités gérées par l'association. <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup>La liste des abréviations est présentée en annexe

**VALEURS  
FONDATRICES  
ET  
PRINCIPES  
FONDAMENTAUX**

# LES VALEURS FONDATRICES

## **La laïcité**

C'est le principe fondateur de l'association des Mahaudières.

## **La primauté de la personne**

C'est la valeur fondamentale de l'association. Par personne, l'association entend les personnes âgées et leurs familles, mais aussi les salariés, les bénévoles et les administrateurs. La primauté de la personne est donc au centre des processus de prise de décisions de l'association.

## **La solidarité**

C'est un engagement pris par l'association au profit des personnes âgées et de leurs familles. Elle caractérise son engagement volontaire et désintéressé dans l'économie médico-sociale et s'applique aussi aux relations avec le personnel des établissements et des services.

# LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

## ■ Gouvernance et processus de décision

**Principe n°1 :** La politique de gouvernance des établissements et services incombe au Conseil d'Administration qui est l'organe de décision de l'association.

**Principe n°2 :** Le management et la gestion des établissements et des services de l'association sont confiés à des dirigeants salariés dans les limites accordées contractuellement par le Président de l'association.

Les relations entre administrateurs et dirigeants salariés doivent s'exercer dans un esprit de confiance et de transparence par des échanges réguliers, notamment entre les directeurs et les membres du bureau de l'association, qu'ils soient formels ou informels.

**Principe n°3 :** La politique de gouvernance de l'association tient compte de l'histoire et de l'identité des établissements et services dont elle a la gestion.

**Principe n°4 :** Pour assurer une gouvernance pertinente, le Conseil d'Administration sollicitera l'avis des membres du Conseil de la Vie Sociale qui représentent les résidents et leurs familles. De même il consultera attentivement les représentants du personnel.

## ■ Relations avec les parties prenantes

**Principe n°1 :** L'association est attachée au développement d'une relation sociale constructive avec ses salariés. Elle cherche à les associer à sa vie de manière adaptée et en préservant la place et le rôle de chacun. Pour assurer une réelle cohérence entre les pratiques des établissements et services et les valeurs qu'elle défend, l'association propose le partage de références et d'objectifs communs.

**Principe n°2 :** L'association a pour politique de développer des partenariats de coopération avec les institutions intervenant auprès des personnes âgées sur son territoire.

**Principe n°3 :** L'association entend porter des projets d'initiatives solidaires pour répondre aux besoins des personnes âgées de son territoire. Ces projets devront s'articuler selon leurs parcours de vie par un accompagnement et des soins appropriés en liaison avec les intervenants à domicile de l'aide à la personne.

## ■ Représentation et défense du secteur

**Principe n°1 :** L'association mène une politique active de représentation et de défense du secteur « personnes âgées » auprès des instances politiques et institutionnelles et prend en considération l'évolution de l'environnement externe dans ses processus de décisions.

**Principe n°2 :** L'association exerce ses mandats de représentation principalement auprès des organismes publics et privés de financement et de contrôle, ainsi qu'auprès des associations, fédérations et syndicats professionnels de la branche sanitaire et médico-sociale.

**Principe n°3 :** L'association exerce ses mandats de représentation selon une dimension civique et citoyenne de défense des intérêts des personnes âgées. Dans ce cadre l'association représentera, en appui des institutions spécifiques des associations de retraités, la personne âgée dans sa diversité et sa complexité, ainsi que leurs familles dans le souci de promouvoir l'accueil de toute personne quels que soient son âge, son autonomie physique ou intellectuelle.

**Principe n°4 :** L'association assurera la formation des administrateurs et assurera à ceux-ci les moyens de remplir leur mission.

## ■ Communication

**Principe n°1 :** La gouvernance de l'association s'appuie sur une politique de communication structurée en interne et en externe.

**Principe n°2 :** La politique de communication de l'association porte sur ses activités par l'information du grand public, par des interventions régulières dans les médias, par des participations aux grandes manifestations associatives, éducatives et pour l'emploi.

**Principe n°3 :** L'association définira chaque année un plan de communication rappelant ses valeurs et ses actions, ses vecteurs privilégiés de communication ainsi que les populations visées suivant le territoire d'action.

## ■ Politique économique

Les recettes de l'association sont constituées de versements des usagers et de dotations de fonds publics.

La politique de gestion économique de l'association prend en compte l'intérêt des personnes âgées et de leurs familles

**Principe n°1 :** Outre une gestion désintéressée, l'association est attentive à ce que l'origine collective des recettes implique une rigueur et une éthique dans la gestion qui doit exclure tout risque économique. Cette mutualisation des ressources et une gestion éthique sont deux des conditions de l'exercice de notre solidarité active avec les personnes âgées et leurs familles.

**Principe n°2 :** La gestion solidaire exercée par l'association implique la mutualisation de fait des ressources et une solidarité objective entre personnes âgées. L'association a pour valeur qu'aucune discrimination financière ne soit exercée à l'encontre de la personne à aider.



**Principe n°3 :** Dans sa politique de gestion, l'association recherche en permanence le juste prix des prestations proposées garantissant l'équilibre financier de l'association. L'accès aux aides publiques disponibles est recherché et mis en œuvre ainsi que l'adéquation des moyens et des prestations proposées.

**Principe n°4 :** Hormis la constitution des réserves et provisions jugés nécessaires, les fonds propres de l'association inscrits au bilan n'ont pas vocation à augmenter. L'équilibre économique étant l'objectif, les résultats qui seraient excédentaires ou déficitaires se verraient compensés, dans les exercices suivants, par le biais des ressources de l'association.

**Principe n°5 :** L'association travaillant avec des fournisseurs variés pour son bon fonctionnement, elle entend le faire, en priorité, avec des entités insérées dans le tissu économique local. Ainsi, la collaboration avec les autres institutions médico-sociales est recherchée.

**Principe n°6 :** Le développement de l'association sur son territoire de proximité, se fera dans la recherche de réponses diversifiées et adaptées aux besoins des personnes âgées à domicile ou en institution. Ces réponses pourront être assurées par les services ou établissements existants ou par toute autre forme institutionnelle adaptée, à créer ou non.

## ■ Politique sociale

**Principe n°1 :** L'association est soucieuse du pouvoir d'achat de son personnel et oriente sa politique salariale en ce sens. Cette politique s'appuie notamment sur la volonté de limiter chaque fois que possible les contrats de travail à temps partiel non choisis par le personnel. De même, si l'application d'une convention collective nationale constitue le socle de la politique sociale, l'association reste attentive aux possibilités de négociations d'accords collectifs plus favorables sur des points particuliers de l'emploi.

**Principe n°2 :** L'association est attentive à ce que le dialogue social soit favorisé avec les représentants du personnel dans les différentes instances constituées à cet effet. De plus, l'expression individuelle et collective du personnel est favorisée et recherchée.

**Principe n°3 :** La formation continue professionnelle constitue un axe fort de la politique de l'association. L'association est ouverte aux partenariats avec les organismes de formation professionnelle et les structures de réinsertion sociale.

**Principe n°4 :** L'association est à l'écoute des situations sociales du personnel et apporte des réponses de solidarité quand cela est nécessaire. L'association facilite les actions volontaires de solidarité entre salariés.

## ■ Politique d'aide, d'accueil et d'accompagnement

**Principe n°1 :** L'association prône l'accès pour tous aux prestations proposées, quelle que soit la situation financière de chacun.

**Principe n°2 :** Pour chaque nouvel usager, les structures et services gérés par l'association évaluent si les moyens disponibles sont adaptés aux besoins du demandeur.

**Principe n°3 :** L'accueil de l'utilisateur inclut l'information des personnes recherchant des solutions d'aide ou d'accueil de leurs parents.

**Principe n°4 :** L'association est attachée à ce que la démarche d'entrée se fasse dans la vérité et la transparence. En ce sens, l'information objective de la personne âgée est un devoir et son consentement est systématiquement recherché pour toutes les décisions la concernant dès lors qu'elle peut l'exprimer valablement.

**Principe n°5 :** Les valeurs humanistes, la recherche du bien-être psychique, physique et social, le maintien de l'autonomie, l'écoute et le respect de la personne âgée constituent le socle des valeurs portées par l'association.

**Principe n°6 :** Au-delà du collectif, l'association est soucieuse que les diversités individuelles soient prises en considération dans l'organisation des établissements et services.

**Principe n°7** : L'association reste attachée aux valeurs du bien être, du bien mangé, du bien à table qui constituent un point fort des structures et services dont elle a la gestion.

## ■ Droit des usagers

Outre les valeurs inscrites dans la loi 2002 – 2 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale, l'association fait sienne la Charte des droits et des libertés des personnes âgées dépendantes édictée par la Fondation Nationale de Gérontologie en 1997, mise en annexe du présent projet.

## ■ Relations avec les familles et les proches

**Principe n°1** : La participation des familles à l'accompagnement de leurs parents est recherchée et favorisée dans un esprit de collaboration avec les personnels des établissements ou services.

**Principe n°2** : L'association est soucieuse d'instaurer un climat de confiance entre les professionnels et les familles. Les professionnels restent à l'écoute des familles, prennent en considération leurs demandes et répondent à leurs préoccupations. Il s'agit d'établir un équilibre permettant à chacun de trouver sa place auprès de la personne âgée.

**Principe n°3** : L'association est attachée à ce que la personne âgée soit associée chaque fois que cela est possible aux échanges le concernant.

## ■ Fin de vie

**Principe n°1 :** L'association souhaite l'adhésion à des réseaux ressources locaux d'accompagnement de fin de vie.

**Principe n°2 :** L'association est particulièrement attentive à l'aide à apporter aux familles pendant la fin de vie de leur proche.

**Principe n° 3 :** L'association est attachée à ce que la fin de vie se déroule dans les conditions les plus dignes et sereines possibles, dans le strict respect de la réglementation en vigueur des soins palliatifs.

**Principe n°4 :** Les volontés de la personne en fin de vie sont respectées en fonction des textes en vigueur.

## ■ Politique qualité

**Principe n°1:** L'association est soucieuse d'apporter aux personnes âgées des prestations de qualité. Elle a aussi pour souci de développer une culture qualité dans ses structures et services.

**Principe n°2 :** L'association cherche à mettre en œuvre les moyens les mieux adaptés pour atteindre le niveau de qualité qu'elle souhaite apporter, y compris dans la gestion du personnel.

**Principe n°3 :** L'association cherche à développer un niveau de qualité des prestations en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes âgées, et en tenant compte des moyens dont elle dispose.

**Principe n°4 :** L'association s'assure régulièrement que la qualité des prestations apportée est cohérente avec les attentes des personnes âgées

**Principe n°5** : La politique qualité de l'association a pour objectif l'amélioration continue de l'organisation et des pratiques professionnelles en vue d'apporter le meilleur service aux personnes âgées et au personnel des établissements.

**Principe n°7** : la politique qualité de l'association s'inscrit dans les dispositifs d'évaluation prévus par la réglementation en vigueur.

**Principe n°8** : L'association est soucieuse que la politique qualité déployée dans chaque structure et service soit évalué sur sa pertinence, son intérêt et sa valeur ajoutée.

**Principe n°9** : Les dispositifs d'évaluation doivent pouvoir s'appuyer sur des indicateurs simples, utiles, et directement exploitables par tout un chacun.

## ■ Sécurisation des personnes et des biens

**Principe n°1** : L'une des valeurs importantes de l'association est la sécurité des personnes au sein des structures et des services qu'elle gère.

**Principe n°2** : La politique de sécurité de l'association s'inscrit dans tous les aspects de la vie courante y compris dans la sécurité à domicile, dans les déplacements et la sécurité incendie. L'ensemble des conduites à tenir pour minimiser les risques encourus par la personne âgée sont à diffuser auprès du plus grand nombre des personnes concernées.

**Principe n°3** : L'association a pour préoccupation d'assurer la sécurité des personnes âgées en tout lieu et en tout temps. L'adéquation des moyens aux besoins et aux risques est une composante importante de la sécurité

**Principe n°4** : La politique de sécurité des personnes s'appuie aussi bien sur les contrôles techniques du matériel que sur la politique de gestion préventive des risques. Cela s'inscrit dans une démarche qualité visant à analyser leurs causes afin de réduire la survenue du risque.

**Principe n°5** : La politique sécurité de l'association s'appuie sur la formation préventive du personnel, renforcée par des actions de sensibilisation régulières.

**Principe n°6** : La politique de sécurité de l'association s'appuie également sur l'information et la sensibilisation des personnes âgées et de leurs proches (familles, bénévoles...) au respect des règles de sécurité en établissement et à domicile.

# PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

L'association inscrit son action et son développement dans l'esprit des différents rapports et schémas des autorités parties prenantes, Agence Régionale de Santé des Pays de La Loire et Conseil Général de Loire-Atlantique notamment.

Les diagnostics réalisés par les institutions à cette occasion démontrent que la prise en charge des personnes âgées doit se développer pour faire face au vieillissement de la population suivant plusieurs axes parmi lesquels :

- Les actions de liaison entre les différents acteurs auprès des personnes âgées
- Les actions sur le maintien du lien social et les solidarités envers les personnes âgées
- L'accompagnement des personnes âgées à domicile et le développement des services adaptés
- Les accueils de jour de nuit ou l'hébergement temporaire
- L'aide aux aidants
- Le développement des soins infirmiers à domicile
- Le développement de l'habitat intermédiaire pour les personnes âgées et l'adaptation des logements au vieillissement
- L'adaptation de l'offre des établissements
- La diversification des modes d'hébergement et le développement des plateformes multiservices
- L'adaptation des accueils pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Le renforcement de la coordination des professionnels du secteur en lien avec les personnes âgées

La question pour notre association est de savoir comment nous nous inscrivons dans le développement d'actions contenues dans ces schémas. De même que nous devons nous interroger sur la méthodologie de notre prise de décision dans l'hypothèse d'un développement futur.

Quelle durée pour la mise en œuvre ? Et, au-delà de la nécessaire bonne gestion et le respect de nos valeurs, que proposons-nous pour en matière de développement de notre association ?



Peut-on, par exemple

- ✓ Augmenter le nombre de lits dans nos maisons ?
- ✓ Augmenter le nombre de places d'accueil de jour ?
- ✓ Aider le maintien à domicile associatif et être disponible pour gérer une association locale d'aide aux personnes ?
- ✓ Développer le recours à l'accueil en famille des personnes âgées ?
- ✓ Se placer sur la gestion d'appartements médico-sociaux sur la commune ?
- ✓ Augmenter dans nos accueillis le nombre de personnes handicapées ?
- ✓ Animer le réseau local de prise en charge des coopérations entre EHPAD ?
- ✓ Développer des services d'entretien d'aide aux personnes âgées (jardinage, petites rénovations de l'habitat, dépannage à domicile, etc. ...) ?
- ✓ Soutenir et renforcer la présence des bénévoles dans tous les services rattachés à l'association ?

## ANNEXE DES ABREVIATIONS

ADRPCA	Association Départementale des Résidences pour Personnes Agées
CLIC	Centre Local d'Information et de coordination
CODERPA	Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FEHAP	Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratif
FNADEPA	Fédération Nationale Associations de Directeurs d'Etablissements et services pour personnes âgées
HAD	Hôpital à Domicile
JALMALV	Jusqu'à la Mort Accompagner La Vie
ORPAR	Office municipal des Retraités et des Personnes Agées de Rezé
RESPAVIE	Réseau de Soins Palliatifs et d'Accompagnement en fin de Vie

*Association Les Mahaudières  
– Initiatives Solidaires –*

*14, allée du parc des Mahaudières  
44400 Rezé*

*Tél. : 02 40 78 25 25  
mahaudieres@amis-copavie.fr*